

de son fonds et ne pouvant un seul instant sortir des mains de son propriétaire ; il est de toute évidence qu'elle doit s'employer totalement, à tous les moments de son existence, à la gloire de son auteur, sans en rien détourner à son profit. Non seulement, la droite raison, mais la justice l'exige impérieusement. Aussi, les anges prévaricateurs, et tous ceux qui les imitent, ne sont que d'insignes voleurs : « *Ce n'est pas seulement à la loi de Dieu que s'attaque le pécheur, dit Cornélius à Lapide, il déclare la guerre à Dieu lui-même.....; il aiguise son glaive, il tend son arc, il lance ses flèches contre le Tout-Puissant.* » Le bandit n'agit pas autrement.

Et cependant, Dieu ne punit pas ordinairement l'homme pécheur tout de suite après son péché. Sa patience est infinie comme ses autres perfections, et il a résolu de la faire resplendir à l'égal de sa justice. L'homme étant par nature susceptible de résipiscence, son retour sincère à reconnaître les droits de son Créateur donne lieu à la miséricorde de se manifester avec un incomparable éclat ; et c'est ainsi que tout contribue à la louange de Celui qui a tout créé pour sa gloire.

A. demain

P. P.

BIBLIOGRAPHIE

Grâce à M. N.-E. Dionne, bibliothécaire de la Législature de la Province de Q. ébec, nous venons de faire connaissance avec le vénéré fondateur du collège de Sainte-Anne de la Pocatière. M. C.-F. Painchaud n'était pas, il est vrai, un inconnu pour nous, mais nous ne connaissions, comme beaucoup d'autres, que les grandes lignes de sa carrière, consacrée tout entière à la religion et à la patrie. Après l'avoir suivi, avec son biographe, du berceau à la tombe, nous sommes maintenant en mesure de l'apprécier à sa juste valeur ; nous ressentons un profond sentiment d'admiration et de reconnaissance pour ce grand citoyen, et nous comprenons mieux le culte que le collège de Sainte-Anne lui a toujours rendu.

Le temps était arrivé, nous ne dirions pas de ressaisir, car elle n'a jamais cessé de vivre dans le cœur de ses enfants, mais de mettre en pleine lumière cette belle et grande figure. Au moment où, parmi nous, de faux frères, qui ont plus de toupet que de cœur, voudraient hisser les plus belles pages de notre histoire, et la faire commencer à 1837 seulement, il est à propos de rappeler ce que faisait le clergé canadien, il y a cinquante ans, les œuvres auxquelles il consacrait son temps et ses revenus alors assez considérables.

Que M. Dionne veuille bien accepter nos remerciements et nos félicitations pour avoir entrepris et mené ce travail à bonne fin ! Il a droit à la reconnaissance du public et du clergé, en particulier. Cette biographie, en effet, n'est pas seulement un monument élevé à la mémoire du fondateur de son *A'ma matér*, mais une belle page de l'histoire de notre clergé.